
Communiqué de presse

Toulouse, le 9 février 2022

Oppidea et Europolia annoncent conjointement leur plan de cessions 2022, avec de fortes attentes en qualité d'usage et transition environnementale

En 2022, Oppidea et Europolia engagent près de 1 200 logements dans 10 quartiers aménagés sur les territoires de la métropole toulousaine. Ce programme global, ambitieux en termes de certifications et d'innovations, répond aux nouvelles attentes sociétales et aux objectifs des collectivités mobilisées sur les défis de la transition environnementale du territoire.

Le mercredi 9 février 2022, Oppidea et Europolia – les deux EPL d'aménagement de Toulouse Métropole – réunissent plus de 250 promoteurs et bailleurs autour d'une émission vidéo qui dévoile les grands axes du nouveau plan de cessions des fonciers destinés à accueillir des logements dans leurs opérations d'aménagement. A cette occasion, Annette LAIGNEAU, présidente d'Oppidea et d'Europolia, Raphaël CATONNET, directeur général d'Oppidea et d'Europolia, Fabrice VEYRON-CHURLET, directeur adjoint d'Oppidea, et Stéphane QUADRIO, directeur adjoint d'Europolia, partagent le bilan de l'année 2021 et précisent la feuille de route 2022.

2021 : un bilan positif malgré le contexte

L'année 2021 avait été placée sous le signe de la relance, avec un plan de cessions très volontariste de plus de 2 600 logements proposés aux opérateurs dans 10 quartiers de Toulouse Métropole. A fin 2021, Oppidea aura signé 1 800 contrats de réservations. 600 logements sont encore en cours de développement sur le quartier de La Cartoucherie où le processus de sélection entre les 4 groupements retenus au second tour se poursuit. Seuls 200 logements n'auront pas pu être signés en raison de l'annulation du PLUiH.

D'un point de vue qualitatif, les candidats auront mis l'accent sur l'utilisation de matériaux biosourcés, la biodiversité, l'économie circulaire, la qualité d'usage, les socles actifs, l'urbanisme transitoire, les mobilités alternatives, le coliving ou encore la réalisation de programmes à très haute qualité environnementale.

Un engagement environnemental toujours plus qualitatif

100 % des logements attribués en 2021 par Oppidea seront certifiés NF Habitat HQE, E+C- et Effinature. 50% d'entre eux seront certifiés au-delà du niveau E2C1. Tous les logements réalisés dans les quartiers d'Oppidea répondent à des niveaux de certification et de performance supérieurs à la RE2020.

2022 : une année de consolidation

En 2022, Oppidea et Europolia lancent un plan de cessions foncières permettant la réalisation d'**un total de 1 184 logements**, décomposés comme suit :

- **Pour Oppidea : 884 logements** (dont 683 logements libres et 201 logements sociaux) répartis sur 15 îlots et 9 quartiers :
 - Empalot (Toulouse) : 276 logements sur 4 îlots
 - Toulouse Aérospatiale (Toulouse) : 129 logements sur 1 îlot
 - Andromède (Beauzelle) : 110 logements sur 2 îlots
 - Malepère (Toulouse) : 90 logements sur 1 îlot
 - Saint-Martin (Toulouse) : 80 logements sur 2 îlots
 - Piquepeyre (Fenouillet) : 76 logements sur 2 îlots
 - Laubis (Seilh) : 79 logements sur 1 îlot
 - Borderouge (Toulouse) : 35 logements sur 1 îlot
 - Parc de l'Escalette (Pibrac) : 9 logements sur 1 îlot
- **Pour Europolia : 300 logements au cœur du projet Grand Matabiau, quais d'Oc** (Toulouse) répartis sur 2 îlots totalisant 25 500 m² SDP, situés le long de l'avenue de Lyon et entre les rues Chabanon et des Jumeaux.

Afin de poursuivre l'engagement d'Oppidea et d'Europolia dans une trajectoire bas-carbone, **les programmes immobiliers proposés devront viser le palier 2025 de la RE2020**. Les opérateurs-candidats devront également s'engager sur des ambitions fortes en matière de nature et biodiversité, services et usages, mobilité, ville inclusive, bâtiment et énergie bas-carbone, confort d'été et adaptation aux changements climatiques.

Pour **Annette Laigneau, présidente d'Oppidea et d'Europolia** :

« Oppidea et Europolia répondent aux mêmes enjeux de développement du territoire et partagent une vision de la ville attentive aux enjeux environnementaux et à la qualité d'usages. Avec ce plan de cessions 2022, nous sommes au rendez-vous des attentes de Toulouse Métropole et des collectivités, dans une démarche de dialogue renforcé avec les opérateurs immobiliers. Ainsi, nous réduirons ensemble l'empreinte carbone de notre métropole et améliorerons le confort des logements et les services offerts aux habitants de nos nouveaux quartiers. »

Processus de candidatures

Les opérateurs immobiliers intéressés par ce plan de cessions 2022 ont jusqu'au **28 mars 2022 à 12h00** pour déposer leur dossier de candidature.

Les informations complètes sur le calendrier des consultations, le contenu des dossiers de candidatures et les processus d'attributions sont accessibles aux professionnels sur les sites Internet d'Oppidea et d'Europolia (rubriques « actualité »).